

Décembre 2023,  
SOS Villages d'Enfants  
au Burkina Faso



ARPEJ - « Approche Régionale  
pour la Protection de l'Enfance  
& de la Jeunesse »

## La contribution des AGR collectives à l'autonomisation des communautés



SOS Villages d'Enfants vise à renforcer des communautés et des familles pour une meilleure protection et prise en charge des enfants. Elle cible les enfants issus de familles vulnérables et des communautés où le risque de la perte de la prise en charge parentale est élevé.

A cet effet, à travers le programme ARPEJ, l'organisation accompagne tout d'abord les familles vulnérables pour le renforcement des compétences parentales et pour le développement de leurs activités économiques. D'autre part, ARPEJ apporte un appui technique et financier aux Organisations à Base Communautaire (OBC), afin qu'elles puissent soutenir les familles, les enfants et les jeunes vulnérables des communautés pour favoriser le développement de leurs compétences et de leur autonomisation financière.

Pour une meilleure autonomisation économique des OBC, des actions de renforcement de compétences techniques sur la conduite des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été développées sur des aspects tels que la comptabilité simplifiée, la gestion financière, les techniques d'écoulement de marchandises, la recherche de clients. Ainsi les OBC sont mieux outillées pour la conduite des différentes AGR mises en place à leur profit.



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS

Fiche de Bonnes Pratiques n°1

# Pourquoi développer des AGR collectives ?

## Concept-clé : Les AGR

Une Activité Génératrice de Revenu est une activité économique de production et/ou de commercialisation d'un bien ou d'un service qui procure des revenus réguliers, généralement afin d'améliorer les conditions de vie.

Il existe plusieurs types d'AGR :

- AGR individuelles : qui visent à ce qu'une personne (ou famille) ait une activité lui permettant de subvenir à ses besoins (p.ex. une petite échoppe).
- AGR collectives : qui visent à ce qu'un groupe de personnes (femmes, agriculteurs, etc.) arrive à (mieux) vivre de son travail en se regroupant et mutualisant des moyens. Les AGR collectives peuvent p.ex. prendre la forme de coopérative.
- AGR d'un projet : activité permettant à un projet de générer une partie de l'argent nécessaire à son fonctionnement.

Le diagnostic organisationnel des OBC révèle leur faible capacité financière par manque d'initiatives économiques fiables et rentables, d'où l'idée de leur accompagnement dans la mise en place des AGR collectives telles que la porcherie, la ferme avicole, le maraîchage.

La mise en œuvre de ces AGR collectives vise à autonomiser techniquement et financièrement les OBC afin qu'elles soient en mesure d'une part d'accompagner des familles, des enfants et des jeunes vulnérables de leurs communautés et d'autre part, de promouvoir les droits de l'enfant et lutter contre les violences faites aux enfants. Aussi, les retombées issues des AGR permettront aux OBC d'organiser, même après le retrait du projet, des activités communautaires de sensibilisation sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfant.

Ces OBC, à travers les AGR, devront être en mesure de développer un réseau de partenaires et mobiliser leurs propres ressources en vue d'une pérennisation des acquis des interventions.

La mise en place de ces initiatives vient répondre à un besoin et à une aspiration de développement et d'autonomisation des populations des zones d'intervention du projet.

## Comment nos AGR ont été mises en place ?

La mise en place des AGR collectives a été soumise à un processus participatif et inclusif. Comme le montre le graphique ci-contre, ce processus comporte 7 étapes cruciales, dont :

- Les rencontres de restitution des résultats de l'étude visaient à orienter les OBC sur le choix d'AGR de groupe qu'elles pourraient développer dans leurs localités.
- Les rencontres d'identification des AGR collectives et d'élaboration des business plans avec les bénéficiaires : cette phase a consisté à orienter les OBC sur le choix de leur AGR tout en se basant sur les opportunités mises en évidence lors de l'étude d'identification des AGR. Une fois le choix opéré, les OBC ont été assistées à l'élaboration de leur business plan. Dans les business plans, les besoins en ressources matérielles, humaines et logistiques ont été déclinés ainsi que les différents coûts.
- Le renforcements de capacités : cette étape a été au cœur du processus de mise en œuvre des AGR. Elle a consisté d'une part à l'organisation d'une série de formations en techniques de conduite des AGR, en gestion d'AGR et gestion commerciale et d'autre part, à la mise à disposition des OBC, d'équipements et de matières premières.

## Qui avons-nous impliqué dans ce processus ?

Plusieurs acteurs ont été impliqués dans le processus de mise en œuvre des AGR collectives en tenant compte du déroulement des étapes et du domaine de compétences de chacun des acteurs.

En effet, les membres des OBC et certaines associations sœurs ont été impliqués du début jusqu'à la fin du processus : de l'étude d'identification en jouant le rôle de guide et d'appui à la collecte des données, en passant par les échanges jusqu'à l'implantation et l'opérationnalisation, avec l'appui des équipes ARPEJ.

Les services techniques de l'Etat et des partenaires techniques privés ont été impliqués après l'identification des AGR, afin de prodiguer des conseils et des orientations pour mieux implanter les infrastructures.

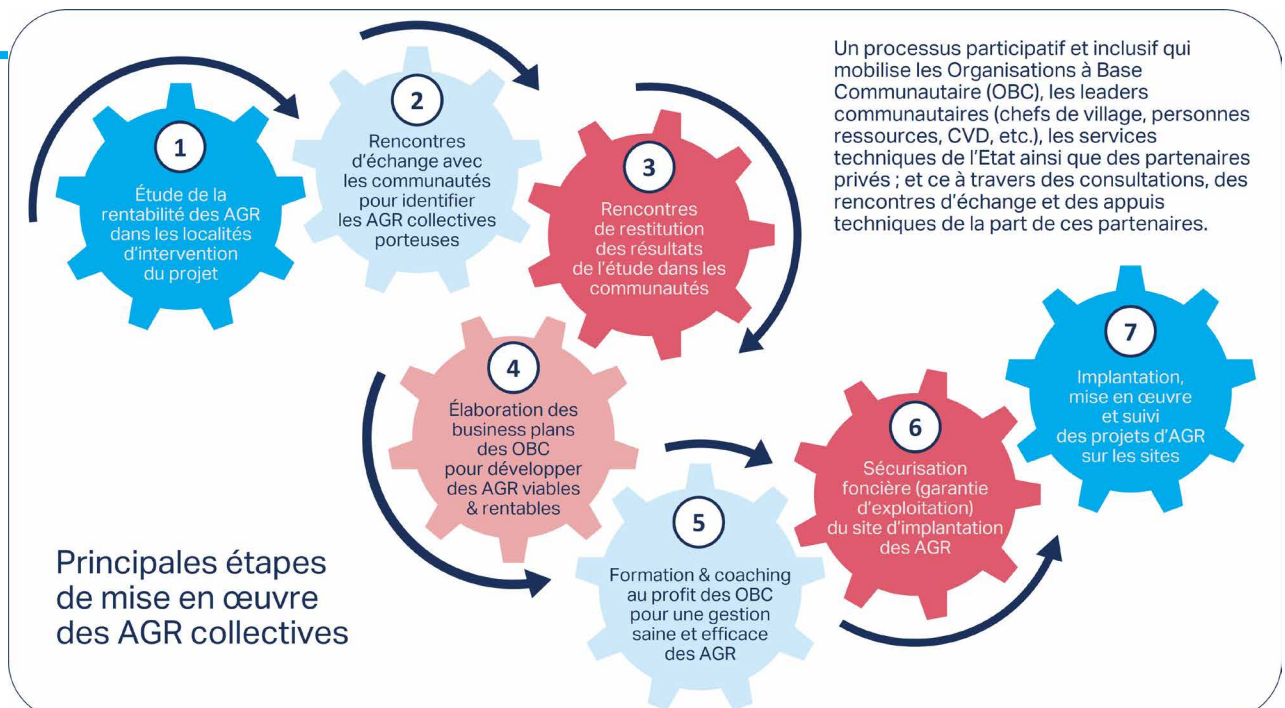
En plus, dès la mise en place des comités de gestion, une clé de répartition a été définie dans chaque groupe pour une meilleure gestion des AGR et des ressources.

Les femmes se sont mobilisées à tous les niveaux de la mise en place et sont actives dans le comité de gestion. Parmi les 20 membres, elles représentent 50 %. Leur implication est de plus en plus soutenue par les hommes car selon ces derniers, elles sont importantes dans la chaîne de production. Les femmes sont d'ailleurs mieux organisées et plus disponibles pour le travail collectif, donc susceptibles d'entretenir la durabilité des initiatives.

*Sibiri Sidoine ZONGO, chef de service de l'Action sociale à Bobo-Dioulasso, confirme l'importance des rôles que jouent les femmes dans les AGR de groupe en termes de viabilité et de pérennisation :*

*« Une activité dirigée par une femme est plus bénéfique parce que [dans le contexte local] la femme connaît mieux les dépenses sensibles de la famille. »*

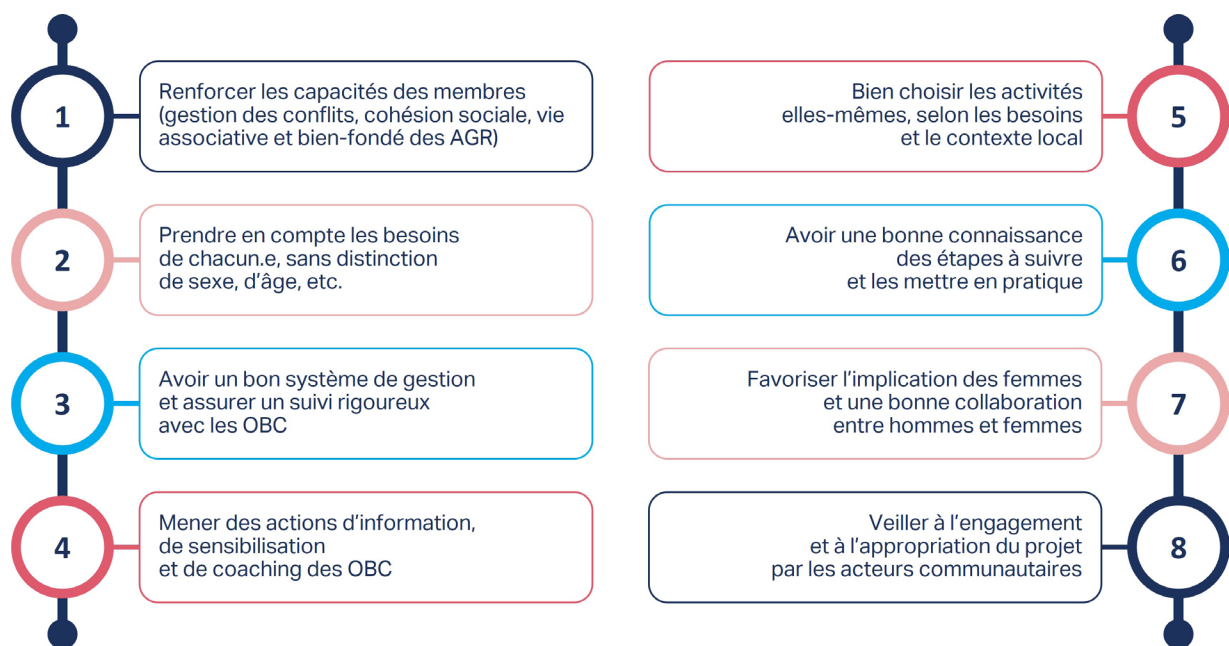
”



# Quelles solutions a-t-on trouvé face aux obstacles ?

Bien que les AGR soient une source de mobilisation de ressources financières et partant, de respect des droits des enfants, des obstacles peuvent entraver leur plein succès. Il s'agit notamment des conflits fonciers, des conflits entre les membres du groupe ou de la faible cohésion entre eux, de l'insuffisance du suivi, du faible engagement ou de la faible appropriation des AGR par certains membres, ou encore de la non-implication de certaines personnes-ressources.

Ainsi, pour faire face aux difficultés, il convient de tenir compte de différents facteurs de réussite pour trouver les solutions adéquates et ainsi optimiser les gains :



« Les obstacles constatés dans le déroulement de ces AGR sont rectifiés grâce à des actions de sensibilisation, de formation et de coaching sur l'importance du suivi, de l'engagement et de l'appropriation du projet par les acteurs communautaires. »

*MADIEGA Bilaboa, membre de l'équipe ARPEJ à Ouagadougou*

« Le renforcement des capacités continu des membres et le suivi rigoureux de la part des OBC constituent une réponse aux différents obstacles en faveur du bon fonctionnement de ces AGR. »

*Représentant du Réseau de Protection de l'Enfance, Houët / Bobo-Dioulasso*



## Quels sont les effets directs des AGR pour les bénéficiaires, et en particulier pour les femmes ?

La mise en place des AGR collectives a permis d'améliorer les ressources financières au profit des membres des OBC.

Par exemple, 9 mois de production d'une ferme avicole rapportent en moyenne un montant de 5.000.000 FCFA environ à l'OBC, recette inexistante initialement. A terme, cela facilitera un meilleur respect et la promotion des droits des enfants dans les communautés d'intervention dans le sens où les membres bénéficiant des retombées des AGR en plus des renforcements des compétences parentales mettront l'accent sur les droits fondamentaux tels que la scolarisation, la santé, l'alimentation, la non-discrimination, etc.

En outre, les AGR permettent aux membres d'avoir une occupation encore plus valorisante et attractive, particulièrement pour les femmes. En effet, certaines femmes n'avaient pas d'activités avant l'implantation de ces AGR ou n'avaient jamais participé à des AGR de groupe, surtout avec des hommes.

Cela constitue donc un grand défi pour elles en termes d'affirmation de soi au sein d'un groupe mixte. Par exemple, dans le village de Ipelcé dans la commune rurale de Saaba, des femmes ont constitué un groupement de production de savon. En travaillant avec les hommes pour la première fois, cela a renforcé la cohésion entre elles et les hommes mais aussi la solidarité. Les femmes renforcent ainsi leur capacité de prise de parole et apprennent à lutter contre leur timidité, ce qui contribue à renforcer leur leadership et ainsi à réduire les inégalités de genre dans les rapports entre hommes et femmes.



*« Les AGR collectives contribuent à renforcer une prise de conscience chez la femme quant à certaines questions, telles que la gestion du budget familial ou la prise en compte des besoins essentiels des enfants. Elles peuvent désormais dénoncer plus facilement certaines pratiques néfastes comme le mariage d'enfants. »*

*SANOOU Soudia, une bénéficiaire lors d'un focus-groupe organisé à Baré*

*« Les femmes s'expriment mieux, elles participent de plus en plus aux activités. Elles sont plus respectées par leurs maris et peuvent donner leurs points de vue, ce qui favorise une meilleure harmonie entre les deux parents, mais aussi moins de violence physique à l'endroit des enfants et des mères »*

*KANGUEMBEGA  
Mariette, coordinatrice  
ARPEJ à Ouagadougou*

”

« Les rencontres bilans, la prise en compte de l'avis de tous les membres, et la mise en œuvre d'un comité de gestion et de suivi, tout cela renforce la communauté des acteurs. »

**COMPAORE Ablassé, président de l'association Sougrinooma**

« Notre collaboration avec SOS Villages d'Enfants impacte positivement la communauté, surtout pour remédier à certaines pratiques néfastes. En plus nous intervenons pour faciliter les échanges entre les OBC et la communauté. »

**SANOU Albert, secrétaire général du Comité Villageois de Développement de Baré**



## Que gagnent les communautés ?

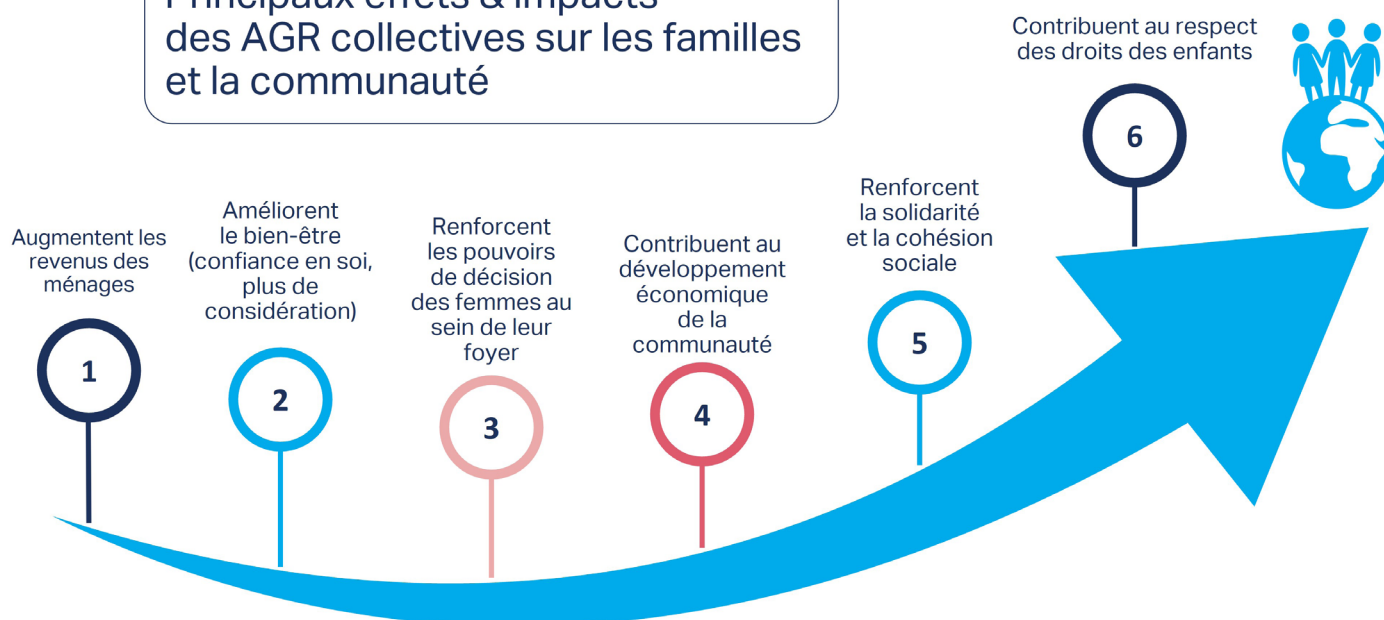
La mise en œuvre des AGR a un impact positif sur la communauté, car les AGR collectives contribuent à une meilleure structuration et à plus de visibilité des OBC. En effet, les formations et les sensibilisations organisées par SOS Villages d'Enfants permettent le renforcement de leurs compétences, et favorisent la bonne gouvernance à travers l'implication de tous les membres lors des assemblées générales et pendant la mise en œuvre des activités.

Grâce aux appuis dont ont bénéficié les OBC, celles-ci sont par ailleurs plus en mesure d'aider les familles vulnérables ou les autres membres de la communauté qui ne sont pas membres de leur groupe, et ainsi assurer une pérennisation en termes de respect des droits des enfants dans lesdites communautés.

Cela assure aux OBC un bon ancrage local, car elles jouent un rôle d'intermédiaires avec les communautés et mènent des activités appréciées de tous. Ainsi, elles mobilisent les membres des communautés pour les activités de sensibilisation, appuient l'organisation des visites à domicile, soutiennent la réalisation des activités des clubs d'enfants et des comités de protection de l'enfance, etc.

Toutes ces actions, rendues possibles grâce aux AGR collectives, améliorent la cohésion sociale, notamment en renforçant le leadership des femmes et en réduisant les inégalités de genre, et contribuent finalement au respect des droits des enfants.

### Principaux effets & impacts des AGR collectives sur les familles et la communauté



## Quelle est la plus-value des AGR en termes d'autonomisation ?

Il existe une certaine complémentarité des AGR avec les autres activités d'autonomisation. En effet, les AGR contribuent, d'une part, à faciliter la mise œuvre des compétences parentales par le biais de l'augmentation des ressources pour les familles et d'autre part, celles des OBC en renforçant leur capacité organisationnelle.

Par ailleurs, elles améliorent le bien-être des membres (confiance en soi et considération), renforcent la cohésion sociale, contribuent au respect des droits des enfants et au développement de la communauté au sens large.

Pour les femmes, elles contribuent à renforcer leur estime de soi et les rendent plus sûres d'elles pour participer aux décisions du foyer.

Ces AGR représentent donc une opportunité pour les communautés d'intervention. En effet, les OBC ont été suffisamment outillées et accompagnées sur la gestion de ces AGR, elles sont conscientes de leur importance dans le processus d'autonomisation de leurs communautés en tant que source incontournable de mobilisation de ressources durables.

Le fait que le modèle de gestion des AGR développé par SOS Villages d'Enfants soit dupliqué par certains autres membres des communautés, témoigne à la fois de sa pertinence et de son succès.

*« A partir des échanges avec certains membres de la communauté, nous pouvons dire que l'implication des membres dans la gestion de la ferme avicole est un atout pour la pérennisation de l'activité. »*

*KABORE Mathias,  
personne-ressource  
de la ferme avicole  
d'Ipelcé*

”





« Les OBC représentent des partenaires-clés pour la réussite des AGR dans les communautés. »

**Le Représentant du Réseau de Protection de l'Enfance Houët/Bobo-Dioulasso**

« Les AGR sont appréciables car elles permettent à chacun d'apporter sa contribution et de travailler aussi pour la réussite. »

**NIKIEMA Marceline, agent de l'Action Sociale à Ouagadougou**

« La présence de SOS Villages d'Enfants a renforcé les liens familiaux et conjugaux, et surtout les AGR ont amélioré les conditions de vie de toute la communauté. »

**SANOU Albert, secrétaire général du CVD de Baré**

”

## Quelles leçons tirer de cette expérience ?

Il est essentiel de développer suffisamment la formation des OBC avant le démarrage effectif des AGR, car leur réussite dépend fortement de l'appropriation du processus par leurs membres et de l'engagement des comités. En effet, l'activité est viable quand tous les acteurs sont impliqués dans tout le processus de mise en œuvre.

De plus, les études conduites sur la rentabilité des AGR dans les zones d'intervention facilitent le choix de celles qui sont rentables et susceptibles d'être menées dans les localités, et permettent de prendre en compte d'éventuels interdits culturels ou religieux. Pour la commercialisation des produits, la prospection bouche à oreille ne favorise pas à elle seule la constitution d'une bonne clientèle. Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur le marketing digital et le réseautage afin d'avoir une bonne gestion des clients et mieux vendre.

Les AGR collectives se poursuivront même après le retrait du projet ARPEJ, car il y a une bonne appropriation des activités au regard de la dynamique actuelle. Leur mise en œuvre a d'ailleurs suscité l'envie de développer ces activités à l'échelle individuelle au sein des communautés.

Il existe même des perspectives d'accroissement des activités, et SOS Villages d'Enfants et ses partenaires locaux espèrent ainsi une augmentation des revenus et une meilleure utilisation des ressources pour les besoins fondamentaux des enfants issus de familles vulnérables, ce qui demandera encore plus d'engagement de la part des OBC et une implication accrue des femmes.